

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 Avril 2014

Présents : M. Boucher, M. Degas, M. Piconto, Mme Fontagnères, M. Lurton, Mme Sibeyre, M. Bruno, Mme Pouilloux, Mme Ouvrard, Mme Eyzat, M. Mouillac, M. Ruet, Mme Ottevaere, M. Larrieu

Représentée : Mme Bondon (procuration à M. Degas)

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent MOUILLAC,

Procès-verbal de la réunion du 3 avril 2014 : adopté à l'unanimité

TRANSPORT SCOLAIRE

FINANCES LOCALES – Décision budgétaire

T_2014_2204_01 : COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - Présentation et Adoption

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Roger DEGAS délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Eric BOUCHER, Maire, après que celui-ci ait quitté la séance,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré, à 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		6 820.51 €			0.00 €	6 820.51 €
Opération de l'exercice	23 904.09 €	21 988.93 €			23 904.09 €	21 988.93 €
Totaux	23 904.09 €	28 809.44 €	0.00 €	0.00 €	23 904.09 €	28 809.44 €
Résultats de clôture		4 905.35 €		0.00 €		4 905.35 €
Restes à réaliser					0.00 €	0.00 €
Totaux cumulés	23 904.09 €	28 809.44 €	0.00 €	0.00 €	23 904.09 €	28 809.44 €
Résultats définitifs		4 905.35 €		0.00 €		4 905.35 €

Pas de compte annexe

2° **Constater** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire au compte principal ;

3° **Constater** qu'il n'y a pas de restes à réaliser ;

4° **Arrêter** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Le Maire revient en séance

FINANCES LOCALES – Décision budgétaire

T_2014_2204_02 : COMPTE DE GESTION 2013 DRESSE PAR M. HOGREL, RECEVEUR - Approbation

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2013

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012 celui de tous les titres de recettes émis et de celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare, à 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

FINANCES LOCALES – Décision budgétaire

T_2014_2204_03 : BUDGET PRIMITIF 2014 - Vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- adopte le Budget Primitif 2014 arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes					
Chapitres	Libellés	Montants	Pour	Contre	Abstention
002	Excédent antérieur reporté	4 905.35 €	15	0	0
70	Ventes produits fab, prest serv	1 000.00 €	15	0	0
74	Subventions d'exploitation	31 595.00 €	15	0	0
75	Autres produits gestion courante	400.00 €	15	0	0
Total		37 900.35 €			

Dépenses					
Chapitres	Libellés	Montants	Pour	Contre	Abstention
011	Charges à caractère général	21 300.00 €	15	0	0
012	Charges de personnel	16 000.00 €	15	0	0
65	Autres charges de gestion courante	600.35 €	15	0	0
Total		37 900.35 €			

- précise que le budget de l'exercice 2014 a été établi et voté par nature avec reprise des restes à réaliser 2013,
- précise que l'assemblée délibérante a voté le présent budget :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

COMMUNE

INSTITUTION et VIE POLITIQUE – DÉSIGNATION de REPRÉSENTANTS

2014_2204_01 : COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

L'article 1650-1 du Code Général des Impôts prévoit qu'il est institué, dans chaque commune, une commission communale des impôts directs (CCID). La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. Suite aux récentes élections, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

Pour les communes de 2000 habitants ou moins, la commission est composée du maire ou de son adjoint délégué et de 6 commissaires. Les six commissaires titulaires ainsi que les six commissaires suppléants sont désignés par le directeur régional des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire présente à ses collègues le projet de liste de présentation établi avec Monsieur Degas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, propose, en tant que:

Commissaires titulaires	
<ul style="list-style-type: none"> . Monsieur Roger DEGAS . Madame Marie-Christine BONDON . Monsieur Emmanuel RUET . Monsieur Francis LAFFONT . Monsieur Denis LURTON, propriétaire de bois . Monsieur Michel BRUNET, hors commune 	<ul style="list-style-type: none"> . Madame Michèle LESPIAUT . Madame Isabelle BARBÉ . Madame Nathalie BRUNO . Monsieur Christian GUERIN . Monsieur Jean-Pierre SEYNAT, propriétaire de bois . Monsieur Jacques FONTAGNERES, hors commune
Commissaires suppléants	
<ul style="list-style-type: none"> . Monsieur Laurent MOUILLAC . Monsieur Jean-Paul BALOUP . Madame Muriel SIBEYRE . Monsieur Alain PERNYQUOSKI . Madame Marie-Laure ROUX, propriétaire de bois . Monsieur Régis BERNALEAU, hors commune 	<ul style="list-style-type: none"> . Monsieur Francis LARRAZET . Monsieur Joël PIZZOL . Madame Karine DUPUY . Monsieur Jean-François HARDY . Monsieur André BACQUEY, propriétaire de bois . Monsieur Jean-Paul BOSCH, hors commune

INSTITUTION et VIE POLITIQUE – DÉSIGNATION de RESPONSABLES

2014_2204_02 : PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Monsieur Bruno présente le Plan Communal de Sauvegarde permettant de prévoir, organiser et structurer l'action communale en cas de crise, vu l'exposition de la Commune à différents risques, notamment l'inondation, les feux de forêt, la tempête et le transport par canalisation de matières dangereuses.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de mettre à jour le PCS en répartissant les responsabilités de chacun selon le tableau ci-dessous.

Intitulé	Identité des Responsables	
	Titulaire	Suppléant(s)
Directeur des Opérations de Secours	. Monsieur le Maire	. M. Roger DEGAS . M. Michel PICONTO
Chef des Opérations de Secours	. Monsieur le Maire	. M. Roger DEGAS . M. Michel PICONTO
Chargé des Relations Publiques	. Mme Claire FONTAGNERES	. Mme Fabienne OUVRARD
Responsable – Lieux Publics et Etablissements Recevant du Public (ERP)	. M. Roger DEGAS	. Mme Muriel SIBEYRE
Responsable Logistique	. M. Michel PICONTO	. M. Philippe BRUNO
Responsable Economie	. Mme Marie-Christine BONDON	. M. Laurent MOUILLAC
Responsable Population	. Mme Fabienne OTTEVAERE	. Mme Dominique POUILLOUX
Responsable Hébergement des Sinistrés	. M. Sébastien LARRIEU	. Mme Béatrice EYZAT

INSTITUTION et VIE POLITIQUE – DÉSIGNATION de REPRÉSENTANTS

2014_2204_03 : ORGANISME EXTÉRIEUR - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF DU MEDOC (IME)

- Vu les statuts de cet organisme, il a été procédé à l'élection du représentant et de son suppléant, à savoir :
- délégué titulaire : Mme Muriel SIBEYRE
 - délégué suppléant : Mme Dominique POUILLOUX

FINANCES LOCALES – Décision budgétaire

2014_2204_04 : COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - Présentation et Adoption

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Roger DEGAS délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Eric BOUCHER, Maire, après que celui-ci ait quitté la séance,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

1° **lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif principal, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		164 200.86 €	40 812.78 €			123 388.08 €
Opération de l'exercice	748 700.36 €	897 179.51 €	236 184.42 €	256 146.44 €	984 884.78 €	1 153 325.95 €
Totaux	748 700.36 €	1 061 380.37 €	276 997.20 €	256 146.44 €	984 884.78 €	1 276 714.03 €
Résultats de clôture		312 680.01 €	20 850.76 €			291 829.25 €
Restes à réaliser			63 480.00 €	13 400.00 €	63 480.00 €	13 400.00 €
Totaux cumulés	748 700.36 €	1 061 380.37 €	340 477.20 €	269 546.44 €	1 048 364.78 €	1 290 114.03 €
Résultats définitifs		312 680.01 €	70 930.76 €			241 749.25 €

Pas de compte annexe

2° **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire au compte principal ;

3° **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;

4° **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Le Maire revient en séance

FINANCES LOCALES – Décision budgétaire

2014_2204_05 : COMPTABILITÉ 2013 - Affectation du Résultat de la Section de Fonctionnement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence d'Eric BOUCHER, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2013, **décide**, à 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention, de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement comme suit :

- Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :	148 479.15 €
Résultat reporté exercice antérieur (ligne 002 du CA)	164 200.86 €
Résultat de clôture à affecter	312 680.01 €

- Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	19 962.02 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	40 812.78 €
Résultat comptable cumulé (D 001)	-20 850.76 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :	63 480.00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :	13 400.00 €
Solde des restes à réaliser :	-50 080.00 €
(B) Besoins (-) réel de financement :	70 930.76 €

- Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 106)	70 930.76 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 106)	0.00 €
SOUS TOTAL (R 106)	70 930.76 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110, ligne budgétaire R 002 du budget N+1)	241 749.25 €
TOTAL (A1)	312 680.01 €

- Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : 0.00 € (déficit reporté)	R002 : 241 749.25 € (excédent reporté)	D001 : 20 850.76 € (solde d'exécution N-1)	R001 : 0.00 € (solde d'exécution N-1) R1068 : 70 930.76 € (excédent de fonctionnement capitalisé)

FINANCES LOCALES – Décision budgétaire

2014_2204_06 : COMPTE DE GESTION 2013 dressé par M. HOGREL, Receveur - Approbation

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2013

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012 celui de tous les titres de recettes émis et de celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare, à 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

FINANCES LOCALES - Fiscalité

2014_2204_07 : TAXES LOCALES DIRECTES 2014 - Décision

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'état 1259 COM notifiant les bases et les taux d'imposition des taxes d'habitation et foncières pour l'année 2014.

Après concertation, le Conseil Municipal décide, à 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- de reconduire, pour 2014, les taux de 2013, à savoir :

- Taxe d'habitation	13.97 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	14.94 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	29.12 %

pour un produit attendu de 404 751 € et 32 019 € d'allocations compensatrices.

FINANCES LOCALES – Décision budgétaire

2014_2204_08 : BUDGET PRIMITIF 2014 - vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- adopte le Budget Primitif 2014 arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes					
Chapitres	Libellés	Montants	Pour	Contre	Abstention
002	Excédent antérieur reporté Fonctionnement	241 749.25 €	15	0	0
013	Atténuations de charges	17 218.00 €	15	0	0
70	Produits des services	70 252.00 €	15	0	0
73	Impôts et taxes	523 468.00 €	15	0	0
74	Dotations et participations	244 389.00 €	15	0	0
75	Autres produits gestion courante	18 800.00 €	15	0	0
76	Produits financiers	120.00 €	15	0	0
77	Produits exceptionnels	2 120.00 €	15	0	0
Total		1 118 116.25 €			

Dépenses					
Chapitres	Libellés	Montants	Pour	Contre	Abstention
011	Charges à caractère général	268 251.00 €	15	0	0
012	Charges de personnel	458 800.00 €	15	0	0
023	Virement à la section d'investissement	272 000.00 €	15	0	0
65	Autres charges de gestion courante	111 425.00 €	15	0	0
66	Charges financières	7 370.00 €	15	0	0
67	Charges exceptionnelles	270.25 €	15	0	0
Total		1 118 116.25 €			

Section d'investissement :

Recettes					
Chapitres	Libellés	Montants	Pour	Contre	Abstention
021	Virement de la section de fonctionnement	272 000.00 €	15	0	0
024	Produits des cessions	230 120.00 €	15	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	108 930.76 €	15	0	0
13	Subventions d'investissement reçues	83 835.00 €	15	0	0
Total		694 885.76 €			

Dépenses					
Chapitres	Libellés	Montants	Pour	Contre	Abstention
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	20 850.76 €	15	0	0
16	Remboursement d'emprunt	16 230.00 €	15	0	0
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	19 000.00 €	15	0	0
204	Subventions d'équipement versées	20 000.00 €	15	0	0
21	Immobilisations corporelles	618 805.00 €	15	0	0
Total		694 885.76 €			

- précise que le budget de l'exercice 2014 a été établi et voté par nature avec reprise des restes à réaliser 2013,
- précise que l'assemblée délibérante a voté le présent budget :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - au niveau du chapitre et par opérations d'équipement détaillées pour la section d'investissement ;

COMMANDE PUBLIQUE – Marchés Publics

2014_2204_09 : Aménagement des espaces publics du Centre Bourg et de Mathéou – Tranche 1 Sécurisation de l'axe principal de circulation – Entrée et approche Est du Bourg (RD2) et du Carrefour de Mathéou (RD105E1)

Maîtrise d'œuvre - Modification

Par délibération des 7 septembre 2012 et 6 novembre 2012, le Conseil Municipal avait décidé de confier la maîtrise d'œuvre à Monsieur Soulé de Bègles (33130) et à l'Atelier BKM de Bordeaux (33000) concernant l'Aménagement des Espaces Publics en Centre Bourg et à Mathéou pour :

- une 1^{ère} tranche relative à la sécurisation de l'Avenue de la 5^{ème} République (entrée et approche Est du Bourg) (RD2) et du carrefour de Mathéou (RD105E1)
- une seconde tranche relative à la sécurisation de l'Avenue de la 5^{ème} République (entrée et approche Ouest du Bourg) (RD2).

Monsieur le Maire :

- rappelle qu'un contrat de maîtrise d'œuvre a été signé concernant la 1^{ère} tranche avec Monsieur Soulé et Monsieur Van Den Berg, pour l'Atelier BKM
- informe du changement du cocontractant représentant l'Atelier BKM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la modification du marché de maîtrise d'œuvre concernant la 1^{ère} tranche.

COMMANDE PUBLIQUE – Marchés Publics

2014_2204_10 : Aménagement des espaces publics du Centre Bourg – Tranche 2 Sécurisation de l'axe principal de circulation – Entrée et approche Ouest du Bourg (RD2)

Maîtrise d'œuvre - Signature

Par délibération des 7 septembre 2012 et 6 novembre 2012, le Conseil Municipal avait décidé de confier la maîtrise d'œuvre à Monsieur Soulé de Bègles (33130) et à l'Atelier BKM de Bordeaux (33000) concernant l'Aménagement des Espaces Publics en Centre Bourg et à Mathéou pour :

- une 1^{ère} tranche relative à la sécurisation de l'Avenue de la 5^{ème} République (entrée et approche Est du Bourg) (RD2) et du carrefour de Mathéou (RD105E1)
- une seconde tranche relative à la sécurisation de l'Avenue de la 5^{ème} République (entrée et approche Ouest du Bourg) (RD2).

Vu l'état d'avancement de la 1^{ère} tranche de travaux, Monsieur le Maire précise qu'il convient de commencer la 2^{ème} tranche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :
- charge Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs au marché de maîtrise d'œuvre concernant la 2^{ème} tranche.

DÉLÉGATIONS CONSENTIES au MAIRE par le CONSEIL MUNICIPAL – Compte rendu

* **Droit de Prémption Urbain** – période du 03.04.2014 au 22.04.2014

Opérations n'ayant pas donné lieu à exercice du DPU : 1

Opération ayant donné lieu à exercice du DPU : 0

N° DIA	PROPRIETAIRE	ADRESSE	TYPE LOCAL	DATE DECISION
03/2014	M. Mme DESPAX François	39 Route des Eycards	Terrain à bâtir	18/04/2014

* **Autre décision prise** – période du 03.04.2014 au 22.04.2014 - Néant